

PROJET DE LOI

N<sup>o</sup> 151

adopté

**SÉNAT**

le 26 juin 1985

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un Protocole sur les privilèges et immunités de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT).*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2587, 2676 et in-8° 792.

Sénat : 313 et 358 (1984-1985).

Article unique.

Est autorisée l'approbation du Protocole sur les privilèges et immunités de l'organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) signé à Londres, le 1<sup>er</sup> décembre 1981 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 juin 1985.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 2587, Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.).